

Commémoration des événements de Ceuta et Melilla
d'octobre 2005
DECLARATION D' OUJDA
Conférence-meeting international
« violations des droits humains aux
frontières »
06 OCTOBRE 2007

Nous,

Organisations de solidarité, réseaux nationaux et internationaux, groupes de base, des pays du Sud et du Nord oeuvrant dans le domaine du respect des droits fondamentaux des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés et dans le domaine du développement, réunis dans la ville d'Oujda le 06 octobre 2007 dans le cadre de la Conférence-meeting sur les violations des droits humains aux frontières, organisé sous l'égide du Manifeste Euro-africain

- Rendons hommage à tous les morts sur les routes migratoires et en particulier à ceux qui ont perdu la vie lors des événements de Ceuta et Melilla de l'automne 2005
- Dénonçons les conditions inhumaines dans lesquelles les migrants, sans cesse pourchassés et refoulés de part et d'autre de la frontière, tant par les autorités marocaines qu'algériennes, vivent relégués dans la périphérie d'Oujda.
- Dénonçons les politiques d'externalisation de l'asile et la sous-traitance de la répression en matière de gestion des flux migratoires, responsables de tant de morts et de tant de souffrances.
- Refusons la criminalisation des migrants et la répression qu'ils subissent au niveau des frontières terrestres, maritimes et aériennes.
- Condamnons les menaces et pressions que subissent les militants et les défenseurs des droits humains dans leurs activités quotidiennes de soutien aux migrants.

Rappelons notre adhésion au Manifeste de Rabat, adopté le 1^{er} juillet 2006 lors de la Conférence non gouvernementale euro-africaine « Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation » et exigeons :

- Que toute la lumière soit faite sur les crimes commis dans les nuits du 28 au 29 septembre 2005 à Ceuta et du 5 au 6 octobre 2005 à Melilla, que soit établie la responsabilité des Etats marocains et espagnols dans ses événements et que des poursuites soient engagées contre les auteurs et responsables de ces crimes,
- Que tous les gouvernements impliqués respectent les droits fondamentaux de la personne humaine et les obligations internationales découlant de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des conventions et pactes internationaux, pour tous et en tous lieux, notamment au niveau des frontières terrestres, maritimes et aériennes,
- L'arrêt de toutes pressions, économiques ou politiques, notamment dans le cadre des Accords de Partenariat Economique de la part de l'Union européenne ou de ses Etats-membres, envers les pays d'origine et de transit pour imposer la sous-traitance de la gestion du contrôle des frontières de l'Europe et de celles tendant à transférer aux pays du Sud la charge de la sélection des réfugiés et de l'expulsion des migrants.

